

*Initiatives ministérielles*

droite, ce qui donne les résultats qu'on connaît présentement, une importante distorsion des marchés. Et c'est ce qu'on a vécu.

Le système ferroviaire actuel en a donné la preuve. Les critères pour déterminer si une voie ferrée doit rester fonctionnelle ne sont pas les mêmes à l'ouest qu'à l'est du Canada. Dans l'Ouest, c'est étonnant, et ici je voudrais attirer l'attention de mes collègues du Québec particulièrement, une voie doit être au service du bien du public, alors que dans l'Est, au Québec notamment, elle doit carrément être rentable.

Vous me permettrez de relater ici le cas du tronçon du Québec Central Railway, dont le point de départ est Sherbrooke, Lévis, en passant par Vallée-Jonction, et le tronçon de Vallée-Jonction au Lac-Frontière en passant par Saint-Georges de Beauce, ce qui totalise 382 kilomètres. Le Québec Central qui a toujours négligé ses clients, qui a toujours négligé le service sur ce tronçon, a perdu un à un ses clients. C'était à mon sens prévu ainsi pour prouver les déficits constants, pour prouver à l'Office national des transports que le tronçon Chaudière—Vallée n'était pas rentable. L'année dernière, à peu près à pareille date, le Québec Central, via la maison mère du Canadien Pacifique, a demandé et obtenu de l'Office national des transports l'autorisation de démanteler et de fermer, d'abandonner ce tronçon.

Évidemment, les principaux intervenants politiques, économiques du milieu, les MRC se sont élevés contre cet abandon parce qu'encore une fois, nous sommes témoins, à l'intérieur de ce beau et grand pays, semble-t-il, de distorsions, deux poids deux mesures.

Une ligne secondaire comme celle que je vous signale qui passe à Thetford, East Broughton, dans ma circonscription, n'aurait pas fermé dans l'Ouest, même si elle n'était pas rentable, puisqu'elle était pour le bien du public. Deux poids deux mesures.

• (1200)

Le résultat est que certaines voies ferrées au Québec, notamment, qui desservait de petites et moyennes municipalités ont dû être fermées pour compenser le gouffre financier de certaines voies secondaires dans l'ouest du pays. Vous comprendrez que nous appuierons le projet de loi C-92 car nous sommes favorables à ce que les gens paient le coût réel du transport pour que cesse la distorsion des marchés telle que nous la connaissons à l'heure actuelle.

Ce matin, je participais à une rencontre du Comité permanent de l'agriculture où nous recevions des représentants des producteurs laitiers. Je savais très bien que le litre de lait coûte environ 1,06 \$, mais ce matin j'ai appris qu'il y a un plancher de 98c. en-dessous duquel le marchand ne peut vendre le lait et qu'il y a un plafond de 1,09 \$ au-dessus duquel il ne peut vendre le lait. La plupart des consommateurs croient que le producteur laitier retire environ 70c., 75c., de ce 1,09 \$.

Pourriez-vous me dire, madame la Présidente, sur le litre de lait que vous avez acheté hier, que vous avez probablement payé 1,05 \$ ou 1,06 \$, quelle proportion va directement au producteur agricole? Ce n'est pas une colle, madame la Présidente. Vous ne le savez pas et cela ne me surprend pas. Si je demandais à la très

grande majorité de mes collègues, ici, en cette enceinte, la majorité ne pourrait pas me dire quelle proportion va directement aux producteurs laitiers.

Personnellement, je croyais que le producteur laitier recevait 50c., mais ce n'est même pas cela. Ce matin, on nous a dit que le producteur agricole recevait 56c., vous direz que c'est plus que 50c. Sauf, qu'à même le 56c., il doit payer le coût de transport de sa ferme à la laiterie qui est de 18c. Donc, si vous faites la soustraction, 56c. le litre moins 18c., il reste 38c.

Donc pour produire un litre de lait, mon producteur agricole, Laurent St-Laurent retire, par exemple, 38c. le litre. Saviez-vous que les grandes laiteries, pour pouvoir placer leurs produits dans les présentoirs du marchand doivent, en quelque sorte, payer des redevances au marchand? Vous ne le saviez pas. Le prix est énorme.

Donc, un producteur laitier reçoit 38c. le litre et la laiterie paiera jusqu'à 20,5c. au propriétaire du magasin. Le producteur agricole qui doit nourrir, traire, soigner ses vaches, les garder dans un environnement sain, cela coûte cher et ne lui rapporte que 38c. le litre, tandis que le magasin retire 20,5c. le litre. Il y a une distorsion éhontée. Malheureusement, la très grande majorité des consommateurs ne sont pas au courant de ces faits.

• (1205)

Je vois mon collègue de Charlesbourg, qui est médecin vétérinaire, qui a soigné plusieurs troupeaux laitiers lorsqu'il était dans la pratique. Il n'est probablement pas au courant que les laiteries doivent donner 20,5c. pour pouvoir vendre leur lait.

Je voudrais également rappeler qu'au Canada, près de 80 p. 100 des marchés se retrouvent entre quatre gros distributeurs, quatre grosses chaînes d'alimentation. Alors, vous comprendrez qu'ils peuvent décider, par exemple, si telle laiterie entre ou n'entre pas dans leur magasin.

En bout de course, qui paie la note? Ce sont les consommateurs. Chaque année, je vois parader les producteurs laitiers qui réclament une augmentation. J'imagine qu'au mois d'août, la Commission canadienne du lait recevra les producteurs laitiers industriels qui veulent obtenir une augmentation. On va alors expliquer de long en large la diminution reliée aux 30 p. 100 des subsides qui vont disparaître dans quelques semaines ou quelques mois et l'augmentation des coûts de production. Je vous garantis que l'augmentation ne sera que de quelques sous et une petite fraction. Il faudra prouver l'augmentation, alors qu'il y a une augmentation de 20c. le litre, dont la justification n'a pas à être prouvée à personne.

Je continue donc sur le projet de loi C-92. De plus, la modification apportée au projet de loi ne touche nullement la poche des contribuables. En effet, il s'agit de modifier un système qui touchera uniquement les producteurs céréaliers. Il s'agit donc de fixer les coûts de transport d'une façon plus équitable, ne représentant que la réalité.

Même si on peut cependant imaginer aisément que cette modification répond davantage aux désirs des producteurs de l'ouest des Prairies qu'à la volonté de ceux de l'est des Prairies, nous serions bien mal vus, nous, de nous ingérer dans les affaires internes des producteurs céréaliers.